

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1829

Artikel: L'économie sociale et solidaire peut contribuer à la relance : on aime bien le microcrédit, en Suisse aussi : mais pas au point d'y voir un instrument de soutien à l'emploi, comme le fait l'Union européenne
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plan de relance: vision d'avenir énergétique aux abonnés absents

Le Conseil fédéral pare au plus pressé sans poser les bases d'un développement économique plus sûr

Jean-Daniel Delley (18 juin 2009)

Trop ou trop peu? Le débat sur les plans de relance lancés par la Confédération n'est pas prêt d'être clos. En comparaison internationale, l'effort helvétique paraît bien modeste, obsédées que sont les autorités par le frein à l'endettement. Ce souci de ne pas charger financièrement les générations futures est légitime. Mais avant d'articuler des chiffres et de pratiquer sous ou surenchère, c'est de contenu qu'il faut débattre.

Un programme de relance doit contribuer à léguer à nos successeurs une économie durable et non pas financer des activités et des investissements qui se révéleront caduques dans une décennie déjà. Dans cette perspective, les dernières mesures décidées par le Conseil fédéral, qui visent le marché du travail et le pouvoir d'achat, parent au plus pressé mais ne traduisent pas une vision d'avenir.

La sécurité énergétique constitue un facteur déterminant du développement économique. L'épuisement programmé des énergies fossiles et l'augmentation de leurs prix imposent une substitution rapide de nos sources d'approvisionnement. Voilà ce qui devrait être la colonne vertébrale d'une relance durable. L'étude du conseiller national socialiste Rudolf Rechsteiner, un spécialiste des questions énergétiques, en donne les lignes de force.

Techniquement, le potentiel de production électrique à partir des énergies renouvelables représente trois à quatre fois l'électricité fournie par le parc nucléaire. Les milliers de projets annoncés dans le cadre du projet de rétribution à prix coûtant du courant injecté suffiraient à eux seuls à remplacer la centrale de Mühleberg. L'avenir appartient à la production décentralisée.

Les bâtiments peuvent produire la chaleur et l'électricité qu'ils consomment. Les éoliennes et la biomasse fournissent l'énergie nécessaire aux transports. La promotion des énergies renouvelables contribuerait à la création d'emplois en grand nombre et rapidement, contrairement à la construction de nouvelles centrales nucléaires. Elle favoriserait les exportations de technologies sur un marché international en pleine expansion.

Mais c'est à croire que le soleil ne brille plus que parcimonieusement sur la Suisse. Alors que nos voisins avancent à grands pas dans la voie des énergies renouvelables, notre pays tergiverse. Les incitations financières restent modestes et les électriciens persistent à rêver d'un avenir nucléaire qui assoirait leur pouvoir énergétique et financier.

L'économie sociale et solidaire peut contribuer à la relance

On aime bien le microcrédit, en Suisse aussi. Mais pas au point d'y voir un instrument de soutien à l'emploi, comme le fait l'Union européenne

Yvette Jaggi (22 juin 2009)

Dans tous les pays industrialisés, et même en Suisse où les programmes conjoncturels n'ont pourtant

pas la cote, on libère des centaines de millions, voire des milliards d'unités monétaires pour soutenir la croissance et

l'emploi. Les différents gouvernements puisent plus ou moins aux mêmes sources pour financer des mesures et projets

analogues. Tout juste si, par rapport aux crises précédentes, les programmes de relance 2009 se distinguent par la teinte verte apposée sur une part généralement modeste des investissements prévus.

C'est le cas de la «troisième phase» proposée la semaine dernière par le Conseil fédéral. Domaine Public a déjà dénoncé la modicité de ce programme complémentaire, spécialement en matière d'encouragement des énergies renouvelables. L'on se contente de mettre un timide accent là où il faudrait prendre une option résolue. Comme si le nécessaire et bel effort consenti pour parer le chômage des jeunes pouvait à lui seul tenir lieu de vision d'avenir.

La frilosité fédérale est plus générale. Sans doute parce qu'elle se retrouve régulièrement dans le Top Ten des pays classés d'après la compétitivité de leur économie, la Suisse se croit dispensée d'innover en matière de soutien aux initiatives et activités émergeant au «tiers secteur», à cette économie sociale et solidaire qu'illustrent

tant les coopératives de base, les mutuelles et les réseaux d'entraide que les associations et fondations à but non lucratif.

Le microcrédit solidaire compte au nombre de ces initiatives et organisations qui partagent des valeurs humanistes et démocratiques, maximisant les possibilités d'emploi plutôt que les bénéfices d'exploitation. Elles réunissent salariés et bénévoles travaillant avec un égal professionnalisme à la poursuite d'un but idéal, visé aux moindres coûts de fonctionnement.

Accordé à des conditions avantageuses à des personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire faute de pouvoir fournir les garanties usuelles, le microcrédit permet à son bénéficiaire d'assurer au moins son propre emploi et de gagner son indépendance économique en réalisant son projet de création de très petite entreprise. C'est d'ailleurs au titre des mesures du marché du travail que le Seco soutient depuis quelques années Microcrédit solidaire suisse.

Pour autant, le Conseil fédéral n'a pas songé à inscrire le microcrédit parmi les mesures de soutien à l'emploi figurant dans son troisième paquet. Contrairement à la Commission de l'Union européenne, qui vient de faire adopter par le Conseil des ministres «un engagement commun en faveur de l'emploi», prévoyant notamment de libérer un montant de 100 millions d'euros, dûment budgetisés, pour le financement et la mise en œuvre d'un système de microcrédit, auquel la Banque européenne d'investissement devrait contribuer de son côté en mettant jusqu'à 500 millions à disposition.

La Confédération reste sans doute trop préoccupée par les problèmes que lui posent les divas de la place financière suisse pour s'aviser des services, certes modestes mais appréciables, que peut rendre la microfinance solidaire.

Yvette Jaggi est présidente de Microcrédit solidaire suisse.

Une assurance perte de gains universelle

Une proposition de refonte globale qui lance un débat nécessaire

Jean Christophe Schwaab (22 juin 2009)

Le monde du travail moderne correspond de moins en moins au cliché du travailleur engagé à plein temps pour exercer le même métier dans la même branche, voire dans la même entreprise, durant toute sa vie active. Près d'un salarié sur

trois est désormais concerné par une ou plusieurs phases de perte de gain involontaire (chômage, maladie, sous-emploi, travail précaire, fausse indépendance). Les rapports de travail deviennent de plus en plus flexibles, alors que les

assurances sociales continuent de coller au cliché.

Les risques qui mènent à une perte de gain sont en outre assurés de manières très diverses. En cas de d'accident, la couverture est bonne, pour